

**CONSEIL GENERAL
OULENS-SOUS-ECHALLENS
PROCES-VERBAL DU 19.08.2024**

Monsieur Laurent CLAVEL, président, déclare la séance du lundi 19.08.2024 ouverte à 20h00.
Il désigne deux scrutateurs : madame Nicole BOSSEL et monsieur Stéphane BINGGELI.

Opérations préliminaires :

- I. Assermentation des nouveaux membres
- II. Appel
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 10.06.2024.
- IV. Communication
 - a) Lettres et pétitions qui sont parvenues au président depuis la séance précédente
 - b) Communications de la Municipalité

Ordre du jour :

- 1 Préavis n°24/2021/2026 – Achat de la parcelle n°366 – Demande de crédit**
 - 1.1 Rapport de la Municipalité
 - 1.2 Rapport de la Commission ad hoc
 - 1.3 Rapport de la Commission des finances
 - 1.4 Questions / discussion / approbation
- 2 Préavis n°25/2021-2026 – Remplacement et déplacement de la conduite d'eau à la route d'Eclagnens – Demande de crédit**
 - 2.1 Rapport de la Municipalité
 - 2.2 Rapport de la Commission ad hoc
 - 2.3 Rapport de la Commission des finances
 - 2.4 Questions / discussion / approbation
- 3 Nomination d'un(e) délégué(e) auprès de l'EFAJE**
- 4 Point La Vernette**
- 5 Questions à la Municipalité**
- 6 Propositions individuelles et divers**

I. Assermentation des nouveaux membres

Monsieur Yves CORBAZ
Monsieur Alphonse RAEMY

II. Appel

48 membres du Conseil sont présents sur 59 assermentés. 5 municipaux sont présents.

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 10.06.2024

3 abstentions

Procès-verbal accepté à la majorité.

IV. Communications

a) M. Laurent CLAVEL

Suite à la modification de la Loi sur les communes adoptée par le Grand conseil le Bureau du conseil a considéré une personne du Conseil général démissionnaire suite à deux abstentions consécutives sans juste motif. Il s'agit de monsieur Pascal ENGLER.

Nous avons reçu une démission de madame Fanny BOSSEL, déléguée de l'EFAJE, et de monsieur Jérôme BOVAY pour cause de déménagement.

Site internet

Le site Internet de la commune a fait peau neuve. Il n'est plus nécessaire de s'y inscrire. Tous les documents y sont désormais disponibles.

Lettre et pétition

Recours en cours :

Une lettre des Affaires juridiques faisant part des arguments de mesdames MARTIN et BRAND suite à ma prise de position et suite à l'acceptation du PV de la dernière séance me proposait de faire un ultime recours. Ce que j'ai décliné. J'ai reçu le 9 août une dernière lettre disant que l'instruction est close et qu'une décision sera prise très prochainement.

b) M. Nicolas CROCE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, bonsoir.

En préambule, au nom de la Municipalité, je remercie les membres présentes et présents ce soir pour cette séance qui ne figurait pas « au programme » de cette année. Toutefois, des circonstances particulières et des opportunités immédiates ont poussé la Municipalité à présenter deux préavis – fort intéressants pour notre village – avant la date du prochain Conseil d'octobre. En effet, dans les deux situations, une validation rapide est nécessaire. Mais rapide ne veut pas dire « à la va-vite ». La Municipalité est donc prête à répondre en toute transparence à vos questions.

Enfin, je précise que lors du dernier Conseil général du mois de juin, la Municipalité a indiqué qu'elle apporterait des réponses lors du prochain Conseil aux questions de Mme Clavel RAEMY concernant la mise à disposition d'un tableau des comptages routiers et de M. Romain CHAPPUIS concernant les tarifs de location de la grande salle. Le prochain conseil ordinaire se déroulant le 7 octobre, les réponses y seront apportées ce soir-là.

Ce préambule terminé je cède la parole à mon collègue Jean-Marc MATHYS pour l'unique communication municipale de ce soir.

M. Jean-Marc MATHYS

Haie

Suite à l'article paru dans le bulletin communal, La Municipalité souhaite remercier les habitants du village qui ont répondu favorablement à l'entretien des haies et encourager les personnes à le faire afin de maintenir la sécurité de nos enfants et des piétons.

Ordre du jour

1 Préavis n°24/2021/2026 – Achat de la parcelle n°366 – Demande de crédit

1.1 Rapport de la Municipalité

Acquisition de la parcelle 366

Surface :

Parcelle : 1'272 m²

Habitation : 157 m²

Halle : 200 m²



Habitation : 3 appartements

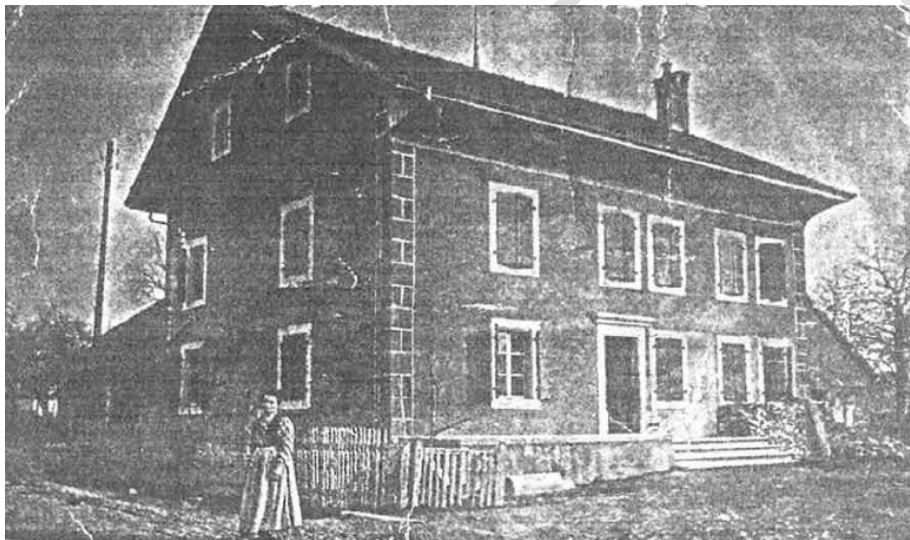
- Studio 25 m2
- 2.5 pièces 56 m2
- 6.5 pièces 190 m2 en triplex

Alle/Atelier de 200 m2

Pourquoi s'y intéresser ?

- Maitrise du développement de la parcelle pour une évolution harmonieuse
- Possibilité de valorisation future
- Offrir la possibilité à des jeunes de rester ou de revenir au village
- Caractère historique du bâtiment
- Investissement à long terme et augmentation du patrimoine communal

Maison construite vers 1860



Aspects financiers (chiffres estimatifs)

- Investissement initial : CHF 1'850'940.-
- Charges financières annuelle (1.6%) CHF 28'800.-
- Frais entretien (1.0%) CHF 18'000.-
- Revenus locatifs : CHF 55'000.- à 70'000.-
- Remboursement annuel de la dette (30ans) : CHF 60'000.-
- Impact annuel sur le résultat : CHF +8'200.-/ + 23'200.-
- Impact annuel sur la trésorerie : CHF -36'800.-/ -51'800.-

A relever que les charges financières diminueront graduellement au fur et à mesure du remboursement de la dette.

La Municipalité vous soumet ce préavis :

Car elle y voit une opportunité de renforcer son parc immobilier et d'intéressantes possibilités de développement futur et désirait donner la possibilité au Conseil général de décider de l'avenir de cette parcelle

1.2 Rapport de la Commission ad hoc

M. le Président, Mmes et Mrs les membres du Conseil général, Mrs les membres de la Municipalité,

La Commission est composée de Corinne Badoux (Présidente), de Mme Aline Zwahlen et de M. Gabriel Pelet.

Les Membres chargés d'étudier le préavis se sont réunis le 16 juillet dernier, avec le Municipal en charge du dossier, M. Patrick Heysé et le Syndic, M. Nicolas Croce.

Nous avons pu voir des photos des bâtiments, appartements, hangar, place et jardins. MM. Heysé et Croce nous ont fait part des enjeux liés à l'acquisition de cette parcelle pour notre commune.

La Commission estime que c'est une opportunité pour notre commune d'agrandir son patrimoine immobilier locatif, qui comprend déjà la maison de commune, la laiterie et la villa du collège, tout en empêchant un promoteur de construire un projet qui ne s'intégrerait pas forcément de manière harmonieuse dans le village.

La maison d'habitation date du 19^{ème} siècle, comporte 3 appartements habitables sans travaux urgents, et qui, avec le hangar, pourraient apporter des revenus locatifs annuels estimés entre CHF 55'000.- et 70'000.-. De plus, la situation de la parcelle au cœur du village et le fait qu'une partie est constructible laisse des possibilités pour le futur.

Et, pour terminer, le prix demandé (CHF 1'850'000.-) nous semble correspondre au marché actuel de l'immobilier.

Pour toutes ces raisons, la Commission recommande donc au Conseil général d'accepter le préavis n° 24/2021-2026, relatif à l'achat de la parcelle n° 366 - demande de crédit.

La Présidente Corinne Badoux

Aline Zwahlen

Gabriel Pelet

1.3 Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission des finances (Cofin), composée de Mesdames Françoise Grenier et Carine Joly et Messieurs Laurent Spahr et Olivier Jeannaud, s'est réunie les 17 juillet et 7 août 2024 afin de prendre connaissance et étudier le préavis relatif à la demande de crédit pour l'achat de la parcelle no 366 à la route d'Eclépens no 8.

Messieurs Patrick Heysé et Nicolas Croce, municipal et syndic, nous ont présenté les documents et informations utiles à l'établissement du présent rapport. La Cofin les remercie.

Données du préavis

La parcelle est actuellement occupée par ses propriétaires et les revenus locatifs ont été estimés entre CHF 55'000 et CHF 70'000 par an par la municipalité, sur la base des prix pratiqués dans la région.

Les frais d'entretien annuels ont quant à eux été estimés à 1% du prix d'achat de l'immeuble, soit environ CHF 18'000/an.

La Cofin aurait apprécié de pouvoir disposer d'un rapport d'expert quant à l'estimation des loyers mais surtout quant à la prévision de travaux futurs sur les bâtiments (habitation et hangar).

Analyse financière

Le risque financier de ce projet est a priori limité du fait qu'il s'agit d'immobilier et que l'objet devrait garder de la valeur dans le temps. Toutefois, un immeuble avec des locataires peut s'avérer moins intéressant à acheter qu'un immeuble vide, notamment pour un promoteur.

Selon les chiffres du préavis, le rendement brut en pourcent (loyers / prix d'achat) se situe entre 3 et 3,8%, ce qui est plutôt faible.

Le résultat de la location, soit les loyers, moins les frais d'entretien moins les intérêts, donne un résultat positif entre CHF 8'200 et CHF 23'200 par année.

Ce résultat de location suppose que les appartements sont loués en continu - pas de vacance - et que les frais d'entretien sont de 1% du prix d'achat, soit environ CHF 18'000 par an. Or il faut tenir compte du fait que les locataires peuvent changer et qu'il peut donc y avoir des mois sans encaissement de loyers. En ce qui concerne les frais d'entretien d'immeuble, le taux de 1% figurant dans le préavis s'appliquerait, en principe, aux immeubles neufs. Or la partie habitation a été entièrement refaite en 1991. Il nous semble donc prudent de tenir compte de frais d'entretien courant plus élevés. Enfin, le planning des travaux importants n'étant pas connu, ceci représente aussi un risque financier. Ces trois éléments (vacances possibles, frais d'entretien courant et travaux importants à prévoir) remettent, à notre avis, clairement en cause la rentabilité du projet.

La Cofin s'est également penchée sur l'amortissement financier (remboursement) de l'emprunt. L'emprunt est remboursable sur 30 ans, soit CHF 60'000 par année pendant 30 ans. Ce remboursement annuel n'a aucun impact sur les comptes et permet par ailleurs de diminuer progressivement les charges d'intérêts. En revanche, cette utilisation de liquidités suppose que la marge d'autofinancement soit d'au moins CHF 60'000 par année - ce qui est le cas ces cinq dernières années - pour pouvoir financer ce remboursement sans puiser dans les liquidités. Il y a toutefois un impact potentiel sur d'autres projets communaux à financer puisque ces CHF 60'000 de liquidités annuels seront attribués au remboursement de l'emprunt et pas à d'autres projets.

Au vu des incertitudes financières liées au projet citées ci-dessus remettant en cause sa rentabilité, la Cofin propose au Conseil Général de refuser le préavis municipal n°24/2021-2026 tel que présenté.

Pour la Commission des finances :

Françoise Grenier

Olivier Jeannaud

Carine Joly

Laurent Spahr

1.4 Questions / discussion / approbation

Mme Marguerite BIGLER

Demande si un bilan énergétique a été fait, car tous les bâtiments communaux ont besoin d'être mis aux nouvelles normes. Informe que nous allons bien au-delà de 1% de travaux et qu'il y aura de gros frais pour dépolluer lors de la construction.

Réponse : M. Nicolas CROCE

Répond qu'effectivement l'isolation et le toit doivent être refaits, les derniers travaux datant de 1991. Informe que le site n'est pas reconnu comme site pollué.

Mme Carine JOLY

Revient sur le PV qui vient d'être approuvé, sur le point 2.2, Commission de gestion, paragraphe sur les bâtiments communaux, les investissements et travaux conséquents en attente.

Est-ce que vous avez reçu quelque chose concernant les résultats de l'audit externe ?

Met également en évidence la vétusté du parc immobilier communal et s'interroge sur le fait d'investir alors que les bâtiments actuels ont besoin d'entretien.

Réponse M. Nicolas CROCE

L'audit de la grande salle est fait et nous avons reçu les résultats qui seront présentés prochainement. Il est clair que tous nos bâtiments ont besoin d'être rénovés.

Concernant l'investissement, c'est une opportunité d'agrandir notre portefeuille immobilier dans le futur et d'investir à long terme et ainsi donner la possibilité d'offrir des logements à prix raisonnable.

Monsieur Alphonse RAEMY

Souligne l'intelligence d'avoir mis en place ce préavis. Trouve qu'il s'agit d'une opportunité unique d'acquérir une parcelle de 1'272 m2 au centre du village et que la rentabilité de 3.8 est plutôt bien.

Mme Françoise GRENIER

Précise que les 1% de frais d'entretien sont sous-évalués et que pour les anciens immeubles non assainis, il faut compter plutôt 2%.

M. Romain FAILLETAZ

Demande sur combien de temps les 1.6% sont bloqués.

Réponse : M. Patrick HEYSE

Il y a une offre d'une banque avec une échéance à 1.6% bloqué sur 10 ans.

M. Carlos DA SILVA

Précise que les promoteurs ne sont pas intéressés par ce taux de rendement.

Qu'il faut faire la différence entre le COS et le CUS ainsi que déterminer le SBP de la parcelle.

Informe que le projet présenté de 390 m2 n'est pas correct.

M. Nicolas CROCE

Répond qu'il n'y a pas de COS mais qu'il y a le potentiel du hangar.

M. Ismaël POMMAZ

Demande s'il s'agit bien d'un terrain constructible ?

M. Jorg BIANCO

Demande si l'on peut bien construire sur la parcelle du hangar ?

Réponse : M. Nicolas CROCE

Répond qu'il s'agit bien de terrain constructible et qu'on peut bien faire des logements sur le terrain du hangar. Que la Municipalité a reçu différents projets avec un potentiel de la parcelle utilisable. Exemple : 3 logements de 3.5 pièces et précise que la parcelle 12 est également entièrement constructible.

Mme Christiane SPAHR

Trouve qu'il s'agit d'un projet peut-être prématuré, qu'il y a d'autres projets en cours et qu'il faut bien peser le pour et le contre. Comprend bien néanmoins l'idée de préserver le centre du village.

M. Romain CHAPPUIS

Pense que la location des logements ne sera pas un souci.

Mme Aline ZWAHLEN

Demande si la Municipalité a déjà reçu un projet d'entrepreneurs.

Réponse : M. Nicolas CROCE

Oui on a eu des projets avec chaque fois la destruction de la maison historique.

La Municipalité a remis dans l'ordre ses priorités en faisant attention aux finances et essaye d'avancer en pensant à l'investissement dans le but de rentabiliser et d'arriver à 0.

M. Mathieu DURUPT

Est-ce qu'on peut assumer une charge supplémentaire de CHF 18'000.- de frais sur les premières années, si on peut aller au-delà et si oui jusqu'à quel montant, sans se mettre dans le rouge pour les autres projets ?

M. Patrick HEYSE

Qu'il est difficile de dire à l'heure actuelle où le taux hypothécaire sera dans 10 ans.

M. Eddy MONNARD

Propose de faire un bilan énergétique et une analyse des sols.

M. Jonas CHAPUIS

Félicite la Municipalité de proposer cette initiative et y relève le caractère social ainsi que le souhait de conserver l'authenticité du village.

Mme Sylvie BRAND

Approuve cette initiative et trouve qu'il faut savoir saisir l'opportunité d'acquérir un bien immobilier.

M. Philippe ROULIN

Toute nouvelle construction doit se soumettre au règlement de police. Son application donne à la Municipalité le pouvoir de protéger la parcelle 366 contre les laideurs architecturales ou les aménagements choquants dus au mauvais goût ou à la voracité d'un promoteur. En particulier l'art.10 dit « les transformations ou constructions nouvelles devront s'harmoniser avec les constructions traditionnelles du village » ou le 8 qui limite le nombre d'étages. Et il y a toujours la procédure d'opposition lors de la mise à l'enquête.

Certaines données du préavis sont incomplètes ou trompeuses : on ne sait rien sur le planning du service de la dette et sur l'évolution des liquidités et du profit espéré dans le temps. Les installations de chauffage et de production d'eau chaude ont-elles fait l'objet d'un contrôle ou de révision récente. L'intérêt économique de la transaction avec ou sans construction de nouveaux logements reste à démontrer.

On nous dit que la parcelle offre d'intéressantes possibilités, soit de construire des logements sur 479 m2 de surface au sol. C'est inexact, le CUS (art 8 Règlement police des constructions ORL 514420) n'indique pas une surface construite au sol mais la surface maximum de plancher affecté au logement soit :

Surface totale de plancher constructible $1272/2 = 636$

- surface de plancher déjà construite * 270

= surface de plancher restant à bâtir 366

*faute d'information plus précise, les 270 m2 correspondent à la surface mise en location des logements existants. Seul un expert est à même de calculer le chiffre exact.

Contracter aujourd'hui un emprunt de 1'800 000.- pour l'acquisition de la parcelle 366 ne va-t-il pas compromettre la mise en œuvre des investissements d'intérêt public planifiés entre 2024 et 2028.

Un nouvel emprunt de 1'800 000.- porterait notre dette à environ 2'800' 000.-. Notre marge de manœuvre pour contracter de nouveaux emprunts avant d'atteindre le plafond d'endettement se réduirait à environ 1'700 000.-.

De 2024 à 2026, le plan d'investissement prévoit des dépenses de 3'155 000.-, de 2027 à 2028 de 4'000 000.-, soit un total de 7'155'000.-.

Demande que la votation soit faite à bulletin secret, ce qui est soutenu par 1/10 des membres présents.

Vote sur le préavis n°24 :

Avis acceptés : 36

Avis contraires : 12

Abstention : 1

Préavis accepté à la majorité

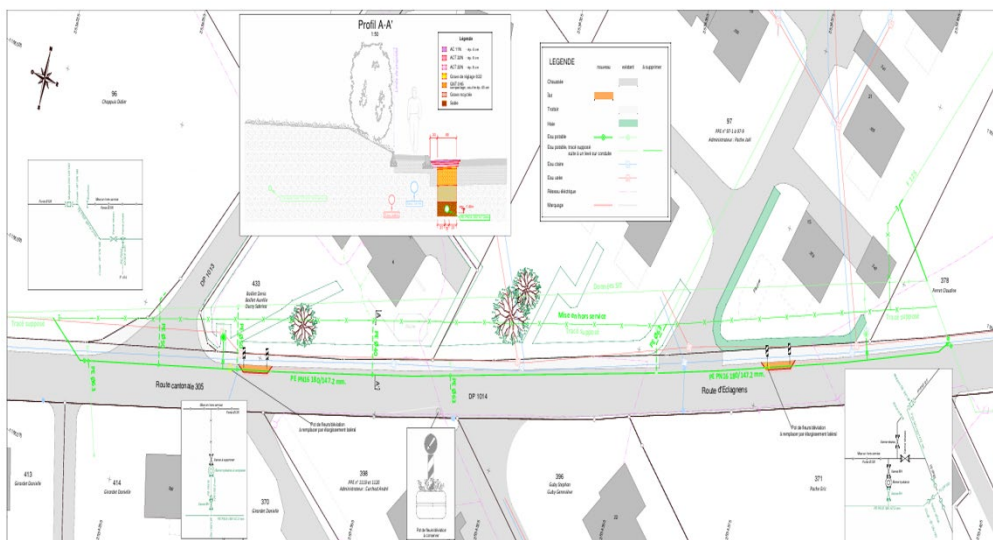
2 Préavis n°25/2021-2026 – Remplacement et déplacement de la conduite d'eau à la route d'Eclagnens – Demande de crédit

2.1 Rapport de la Municipalité

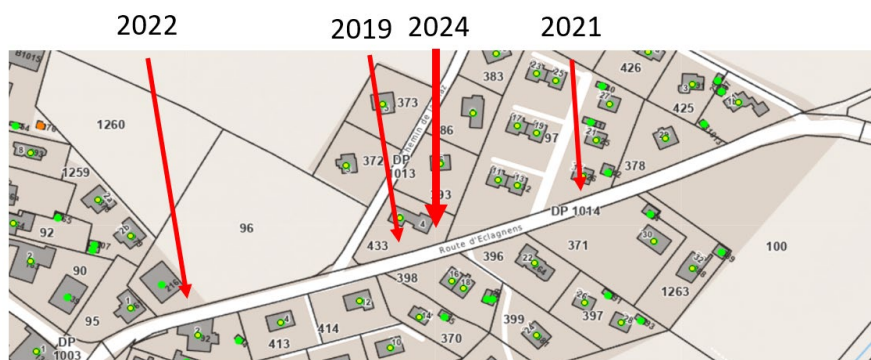
Remplacement de la conduite d'eau, route d'Eclagnens

Historique

- La conduite a été posée en 1973.
- Ce tronçon est encore en fonte.
- Elle se situe sur du terrain privé.
- Il n'y a pas de concession avec les propriétaires.
- Des infrastructures ont été autorisées depuis la construction des maisons (garages-cabanons-piscines).
- 3 fuites ont déjà eu lieu sur ce tronçon et une en aval durant les cinq dernières années.
- Une borne hydrante est très difficile d'accès.
- Des vannes de propriétaires privés ne sont plus accessibles.



Les fuites



L'intervention du 6 mai 2024

- On nous signale une fuite chemin de La Riaz 4



Sondage autour de la piscine

Pose d'une mini vanne



Sondage de l'autre côté de la piscine

①



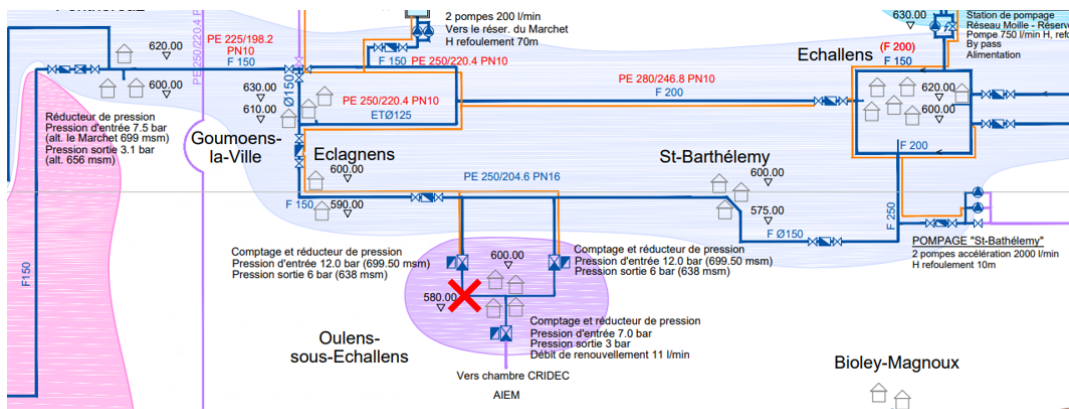
②



1) Pose d'un bouchon provisoire

2) Coupure du bouclage de l'AIAE

Plan du réseau d'eau AIAE



REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU SOUS
PRESSION SUR 200M

DEVIS ESTIMATIF SOMMAIRE

RECAPITULATION		DEVIS	SOUSSION
Génie civil : Conduite ESP (fouille) Remplacement des bordures Réfection du trottoir	TTC	188'000.00	160'021.50
		50'000.00	33'517.55
	TTC	47'000.00	35'505.55
		285'000.00	229'044.60
Appareillage : Conduite d'eau + BH	TTC	66'000.00	66'000.00
		66'000.00	66'000.00
Marquage, signalisation	TTC	1'500.00	1'500.00
TOTAL	TTC	352'500.00	296'544.60
Honoraires	TTC	49'350.00	49'350.00
TOTAL	TTC	401'850.00	345'894.60
Divers et imprévus et pour arrondir	% 10	35'100.00	35'100.00
TOTAL	TTC	436'950.00	380'994.60

Notre projet



En conclusion

En changeant cette conduite :

- Le risque de fuites futures devient quasiment nul.
- La gestion et l'entretien des vannes seront facilités par leur accessibilité.
- La nouvelle borne hydrante sera accessible par les pompiers.
- Le trottoir sera élargi d'environ 20 cm avec un nouveau tapis.
- La demande de crédit sollicitée par le préavis était estimée par le bureau d'ingénieurs. Les offres rentrées nous montrent que les coûts seront inférieurs

2.2 Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

La Commission, composée de Mme Roxane Rochat, M. Carlos Lopes Da Silva et M. Joseph Sinopoli, s'est réunie le 17 juillet 2024 afin d'examiner le préavis municipal susmentionné. M. Didier Chappuis et M. Nicolas Croce, nous ont transmis les indications nécessaires et une visite a été effectuée sur les lieux.

La Commission a pris note des éléments suivants :

- La remise en état de cette conduite, qui fait partie du réseau de l'AIAE et qui assure un approvisionnement suffisant d'eau dans notre commune et aux communes de Goumoens-la-Ville et Saint-Barthélemy en cas d'incendie notamment, doit être effectuée en urgence sur demande de l'AIAE.
- Le remplacement de cette ancienne conduite en acier est indispensable pour éviter le risque de nouvelles fuites.
- Son déplacement sur le domaine public est nécessaire sachant qu'elle traverse actuellement des parcelles privées.
- Les travaux proposés ne prévoient pas de remplacer l'intégralité de la conduite, car un dernier tronçon, traversant la parcelle 96 d'Oulens, actuellement non bâtie, restera en l'état.
- Trois appels d'offre ont été effectués auprès de différentes entreprises.

La Commission approuve les travaux proposés pour résoudre rapidement ce problème de fuites. Toutefois, elle souligne la nécessité de prendre en compte la réfection du dernier tronçon dans le futur.

A l'examen de ce qui précède, la Commission remercie M. Didier Chappuis et M. Nicolas Croce pour leur disponibilité et propose au Conseil Général d'approuver le préavis tel que présenté.

Pour la Commission :

Roxane Rochat

Carlos Lopes Da Silva

Joseph Sinopoli

2.3 Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission des finances (Cofin), composée de Mesdames Françoise Grenier et Carine Joly et de Messieurs Laurent Spahr et Olivier Jeannaud, s'est réunie le 17 juillet ainsi que le 7 août 2024 afin de prendre connaissance et étudier le préavis relatif au remplacement de la conduite d'eau à la route d'Eclagnens.

Messieurs Nicolas Croce, syndic, et Didier Chappuis, municipal, nous ont présenté les documents et informations nécessaires à l'établissement du présent rapport. Didier Chappuis nous a également proposé de nous rendre sur place afin de mieux visualiser les travaux à effectuer.

La Cofin relève les points suivants :

- Pour ces travaux, la Municipalité a demandé trois offres pour les travaux.
- L'étendue des travaux semble bien paramétrée avec le remplacement du tronçon de conduite peu, voire pas accessible, qui est actuellement sur le domaine privé et qui sera déplacé sur le domaine public.
- Bien que le montant budgété des travaux soit élevé, la solution présentée nous semble durable et permettra, si nécessaire, des interventions sur la conduite beaucoup plus aisées dans le futur.
- Cette conduite doit dans tous les cas être réparée, faisant partie intégrante d'un système de défense incendie.
- Les modes de financement proposés, soit par la trésorerie courante ou par un emprunt bancaire pour tout ou partie du montant, sont conformes.

À l'examen de ce qui précède, la Cofin remercie Messieurs Nicolas Croce et Didier Chappuis pour leur disponibilité et propose au Conseil Général d'approuver le préavis municipal n°25/2021-2026 tel que présenté.

Pour la Commission des finances :

Françoise Grenier

Olivier Jeannaud

Carine Joly

Laurent Spahr

2.4 Questions / discussion / approbation

Question : M. Alphonse RAEMY

Est-ce que le montant des honoraires peut être discuté ?

Réponse : M. Didier CHAPPUIS

Le bureau des ingénieurs maintient son offre. Au cas où les travaux se passeraient sans problèmes, il restera ouvert à la discussion.

Question : M. Alphonse RAEMY

Demande s'il y a eu trois demandes d'offres ?

Réponse : M. Didier CHAPPUIS

Vu l'urgence, nous n'avons pas eu le temps de demander d'autres offres.

Question : Mme Sylvie BRAND

Demande si l'on envisage de profiter de l'ouverture pour y ajouter une gaine technique ?

Réponse : M. Didier CHAPPUIS

C'est compliqué car il faudrait y avoir 45 cm de largeur en plus sur la route. Cela augmenterait considérablement le coût.

Question : M. Philippe ROULIN

Au 31.12.2023, nous avons au bilan un peu plus de 247'600.- de réserves pour les adductions d'eau. En 2022 et 2023, ce n'est pas loin de 62'000.- qui y ont été attribués.

Pourquoi ne pas dissoudre une partie de cette réserve afin de diminuer les charges annuelles du compte « 81 Service des eaux »?

Réponse : M. Nicolas CROCE

Nous n'avons pas tous les chiffres, mais une réponse sera apportée prochainement.

Vote sur le préavis n°23 :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Préavis accepté à l'unanimité

3 Nomination d'un(e) délégué(e) auprès de l'EFAJE

Monsieur Mathieu DURUPT.

4 Point La Vernette

Divers échanges de PV, le dossier suit son cours.

5 Questions à la Municipalité

M. Mathieu DURUPT

Demande si les projets de construction doivent être présentés aux voisins.

Réponse : M. Didier CHAPPUIS

Non, la mise à l'enquête publique est à consulter durant 30 jours.

M. Laurent CLAVEL

Remercie que l'éclairage public ait été éteint lors de la nuit des étoiles filantes.

Remarque que l'éclairage est toujours très aléatoire.

Réponse : M. Jean-Marc MATHIS

Cet éclairage n'a jamais vraiment fonctionné depuis sa mise en service en 2021. Il y a eu des problèmes avec les détecteurs, avec l'étanchéité des lanternes et maintenant avec les routeurs. Nous attendons actuellement un nouveau système.

M. Roland BEZENCON

Demande le bilan du coût de l'ancienne porcherie.

Réponse : Nicolas CROCE

Le coût est de CHF 120'000.-

Tout le matériel récupéré a été mis en déchèterie. Coût entre CHF 20'000.- et CHF 25'000.-

M. Mathieu DURUPT

Est-ce que la Commune peut exiger une inspection des lieux ?

Réponse : Nicolas CROCE

Oui, on peut faire une visite de conformité.

6 Propositions individuelles et divers

M. Stéphane BINGGELI

Rappelle que le week-end prochain aura lieu l'Abbaye d'Oulens. Le programme est affiché au P'tit Mag.

Vous êtes tous les bienvenus.

M. Laurent CLAVEL

Attire l'attention sur les Graines de champion de notre village et indique que Zoya Clavel représente actuellement la Suisse au Championnat d'Europe de basketball des moins de 16 ans en Turquie.

Date des prochains conseils :

- 07.10.2024
- 09.12.2024

Le président clôt la séance à 22h10.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent CLAVEL

Cindy CLAVEL